Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_08-DE

DÉPARTEMENT de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 22 octobre 2026

DATE DE CONVOCATION
16 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER, M. Benjamin BONIN, Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, Mme Jacqueline DALLA TORRE, M. Sébastien DONET, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Dominique XOLIN), M. Jean-Marie FERREUX, M. Pascal GALAND, Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE – Arrivée à 18h20), Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE, M. Jérôme MASSON, M. Martial PARIZOT, M. Cédric PERRIER, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir de Mme Denis ALLEMAND), M. Sylvain PORCHEROT, M. Laurent POST, Mme Sarah ROUILLON, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, Mme Marie-Jo TROUSSEL.

Étaient absents : Mme Denise ALLEMAND (pouvoir à M. Emmanuel PONTILLO), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (absente de 18h00 à 18h20), M. Martial MATHIRON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Amélie BOUCHET-GELIN), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA).

Secrétaire de séance : Madame Françoise GAUTHEROT, 4ème Vice-présidente déléguée à la communication, à la mobilité.

Membres en exercice	45	Délibération n°22/10/2026/08
Présents	39	Objet : Créances admises en non-valeur
Pouvoirs	05	
Votants	44	

Par courriel en date du 29 juillet 2026 et du 24 septembre 2026, Madame Sylvie PERNET, Comptable Public, a transmis une demande d'admission en non-valeur concernant des titres relatifs au service Enfance-Jeunesse, pour lesquels les procédures de recouvrement n'ont pas pu aboutir.

La Communauté de Communes doit ainsi procéder à l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant global de 2 929,36 € (deux mille neuf cent vingt-neuf euros et trente-six centimes), réparti comme suit :

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_08-DE

- 198,69 € (cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-neuf centimes) ;
- 819,97 € (huit cent dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) ;
- 1 512,40 € (mille cinq cent douze euros et quarante centimes) ;
- 398,30 € (trois cent quatre-vingt-dix-huit euros et trente centimes).

Ces créances concernent les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur du Budget Principal.

Vu, l'avis favorable de la 3ème Commission (Finances, Ressources humaines, Mutualisation) réunie le 13 octobre 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par :

- 43 voix POUR,

- 01 ABSTENTION (Mme Martine BRUEY),

– APPROUVE de la mise en non-valeur des titres dont la liste est annexée à la présente, pour un montant global de 2 929,36 € (deux mille neuf cent vingt-neuf euros et trente-six centimes),

– AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 22 octobre 2026
Signé électroniquement par : Patrice ESPINOSA
Date de signature : 05/11/2026
Qualité : Présidence de la Communauté
Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER